



District de Maine et Loire de Football
**COMMISSION DEPARTEMENTALE
DE L'ARBITRAGE
SECTION DISCIPLINE ARBITRES**

PROCES VERBAL N°7 – SAISON 2024/2025

Réunion du :	24 novembre 2024
Responsable :	Hervé CESBRON
Présents :	Hervé CESBRON, Romain GERNIGON, Franck JOUSSEAUME
Excusés :	Steve GABORIAU, Jean-Christophe JONCHERAY
Absents :	Alain FOUQUET

➔ Les dossiers de désignations examinés concernent la période allant du 24 août 2024 au 17 novembre 2024.

➔ Les dossiers transmis par la CDD et examinés concernent la période allant du 24 août 2024 au 20 novembre 2024.

➔ Les dossiers de suivi des stages obligatoires du début de saison (réponse et présence).

Les décisions concernant des matchs de non-désignation s'appliqueront à compter du 11 janvier 2025.

➔ La section a reçu les 3 arbitres convoqués.

➔ La section a pris des décisions concernant les motifs suivants :

- Les retours tardifs de désignations
- Les absences sur désignations
- Les manquements administratifs
- Les non-réponses aux convocations pour le stage annuel
- Les absences au stage annuel

➔ En application du barème disciplinaire de la commission des arbitres, la section a décidé :

- De points de pénalité sur la note administrative pour 76 arbitres
- De matchs de non-désignation pour 3 arbitres
- D'une amende au club de l'arbitre pour 4 arbitres
- De remboursement des frais d'observateur pour 1 arbitre
- De remboursement des frais de repas du stage pour 3 arbitres

Toutes les décisions prises seront transmises aux arbitres et aux clubs des arbitres concernés avec un extrait du document annexe dans lequel figurent les décisions prises. Les annexes du PV pourront être consultées sur Footclubs.

Le Responsable de la section

M. CESBRON Hervé

Le Secrétaire de séance

M. JOUSSEAUME Franck